



Répercussions de l'innovation technologique sur le monde du travail

AME 19.03.2017 - Paris

Le monde du travail a connu ces dernières décennies une évolution, un tournant comparable à celui qui s'est passé au XIX^{ème} siècle lors de la révolution industrielle. Celle-ci avait entraîné la création de bassins industriels et un exode rural vers les sites d'extraction et de production. D'agriculteurs, les travailleurs sont devenus ouvriers. Le tournant que nous vivons actuellement est sans aucun doute plus fondamental encore, en ce qui concerne la répartition même du travail. En effet, la révolution informatique et technologique a abouti à une accélération des modes de production et de fonctionnement. La conception même de ce qu'est le travail a fortement évolué. Le Parlement européen s'est d'ailleurs penché sur les problèmes induits par cette révolution technologique dans sa résolution du 16/02/17 (P8_TA-PROV(2017) 005 qui contient des « recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique. »

L'introduction de la robotique et bientôt de l'intelligence artificielle permettent certes dans certaines entreprises de faire exécuter des travaux lourds ou des travaux caractérisés par des gestes répétitifs dont la pénibilité n'est plus à démontrer par un robot avec comme corollaire une diminution du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles : avantage pour le travailleur donc mais avantage encore plus évident pour l'employeur. Dans le secteur de l'aide aux personnes, dans des maisons de repos, dans certains hôpitaux également pour pallier la carence en personnel, des robots sont utilisés pour distribuer les médicaments, ce qui éviterait des erreurs des soignants mais il ne faut pas oublier que les pensionnaires de ces maisons de repos et les malades des hôpitaux ont avant tout besoin d'un contact humain, d'empathie.

Le nombre d'emplois non spécialisés était déjà en chute libre ces dernières années mais va encore diminuer de façon drastique ce qui exclura du marché du travail, plus encore qu'auparavant, des travailleurs déjà pénalisés par leur manque de formation et dont le reclassement s'avérera très difficile.

On peut dès lors légitimement se poser les questions suivantes : qu'est-ce qu'un travailleur au XXIème siècle ? Quelle formation indispensable faut-il acquérir pour obtenir un poste de travail ? Quel rôle l'Europe peut-elle jouer pour humaniser ce marché du travail, répondre aux dérives que nous constatons actuellement et les éviter autant que faire se peut?

La responsabilité des gouvernements est certes d'anticiper d'autant plus que l'innovation sociale dépend en grande partie des budgets nationaux, le droit social et le droit du travail étant restés de la compétence des Etats. Cependant c'est à l'Europe qu'il incombe de donner l'impulsion nécessaire pour éviter les effets négatifs de cette évolution et permettre que cette mutation déjà en marche s'effectue avec le moins de dégâts sociaux possible.

La création d'un cursus permettant de répondre efficacement à la mutation du marché du travail doit être étudiée sans retard afin d'être effective dans les plus brefs délais.

Il faut dès à présent apporter une attention particulière aux travailleurs dont l'emploi est menacé par la robotisation en leur offrant une formation permettant d'éviter le licenciement. De nouveaux emplois vont évidemment être créés pour la fabrication et l'entretien de ces robots mais ces emplois ne pourront être occupés que par du personnel avec un haut degré de qualification.

D'autre part, une diminution du nombre d'emplois disponibles ne doit pas entraîner une diminution du budget destiné à garantir la protection sociale des travailleurs. S'il y a substitution du travail aux robots, il faut donc taxer ceux-ci et déterminer avec précision l'assiette de cette taxe : en aboutissant à une réelle égalité des charges, le budget octroyé aux lois sociales sera maintenu. Nous devons être conscients que, plus le robot est autonome, plus le niveau de responsabilité est élevé : la taxation doit dès lors croître en parallèle. Une réflexion devrait être entreprise par Eurostat pour évaluer les quantités de travail effectuées par les robots ce qui permettrait de déterminer les montants compensatoires à prendre en charge par l'employeur qui les utilise. Enfin, un autre aspect ne doit pas être oublié, c'est celui de la responsabilité de l'employeur utilisant des robots, responsabilité qui devra faire l'objet d'une étude des compagnies d'assurances.

Cette mutation ne sera donc réussie qu'au prix d'innovations majeures. Il ne peut y avoir de laissés pour compte de cette révolution. Il est indispensable, qu'en Europe, nous ayons une réflexion globale afin de faire face à cette situation et d'apporter une stabilité dans le monde du travail permettant de préserver l'autonomie des individus.

Les heures de travail devront évidemment être réparties autrement et partagées. L'emploi devra être déconnecté de la durée du travail en se basant par conséquent sur d'autres critères.

Le travail à domicile permet de moduler autrement les tâches. Il permet aussi, dans le meilleur des cas, de mieux concilier travail et vie de famille. Il permet également un gain de temps en économisant celui consacré actuellement aux trajets domicile-lieu de travail. Mais, en contrepartie, il risque de couper les liens sociaux existant entre le travailleur et son entreprise. L'employeur doit reconnaître le travail effectué et éviter de faire pression sur le travailleur. La notion de travail doit être à l'avenir remplacée par la notion de tâches à effectuer. La création d'entreprises libérées doit être encouragée.

Pour qu'au sein même de l'Europe, l'innovation ne se fasse pas au détriment des travailleurs, elle doit en outre se faire par le biais d'un accord imposant l'application des mêmes règles par et pour les européens quelle que soit leur nationalité. Il faut impérativement harmoniser le salaire des députés européens, le SMIG, réguler les appels européens, contrôler sévèrement l'interdiction d'utilisation de main d'œuvre au noir. La territorialité doit céder la place à un statut européen des travailleurs qui permettra d'éviter le dumping social qui existe actuellement. Un risque important de blocage existe cependant au niveau européen où certains pays manquent d'argent pour réaliser cette harmonisation.

Mais surtout nous ne devons pas oublier les valeurs humanistes qui ont été à la base de la fondation européenne. Les robots ne peuvent pas éliminer l'humain : beaucoup les considèrent actuellement comme « amusants » ou pensent que leur utilisation est toujours synonyme de progrès. Tout dépend cependant des secteurs où ils sont utilisés et des tâches qui leur sont confiées. Une réflexion de fond sur ce sujet s'impose donc dès maintenant pour éviter une dérégulation majeure du monde du travail dont les premières victimes seront les travailleurs.

*